

Motion:

Des défibrillateurs au service de la population (COVAL) Des défibrillateurs publics pour sauver des vies (Val Terbi Ensemble)

Position du conseil communal:

Suite au dépôt des motions concernant la pose de défibrillateurs, le conseil communal s'est penché sur le sujet.

La révision du concept cantonal de médecine d'urgence (CCMUS) ne fait qu'encourager à la mise en place de moyen d'intervention, à la portée de tous.

Voir lien ci-dessous:

<https://www.jura.ch/DES/SSA/Etablissements-hospitaliers/Modification-LEH-securite-sanitaire-et-CCMUS/Concept-cantonal-de-medecine-d-urgence-et-de-sauvetage-CCMUS.html>

Le conseil communal est acquit à cette idée et s'est approché de deux fournisseurs.

LIFETECONE, Riederstrasse 1 - 8953 Dietikon
ReaJura, Grand rue 3 - 2900 Porrentruy

Tous deux ont un système de location, avec entretien, maintenance, remplacement, formation, etc...

L'efficacité d'un défibrillateur est calculée pour un rayon de 300 m, c'est ce qui détermine les futurs emplacements et le nombre d'appareils.

L'investissement la première année se situera entre 10'000.- et 15'000.-, puis au environ de 5000.- les années suivantes.

En conclusion, le conseil communal est favorable à ces deux motions et mettra tout en œuvre pour les mener à bien si tel est le vœu du conseil général.

Au nom du conseil communal
Pierre Lovis